



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 le règlement suivant :

- Règlement 2020-1446 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 20^e jour de janvier 2021.

La greffière,


Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 20^e jour du mois de janvier 2020 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 20^e jour du mois de janvier 2021.

La greffière,


Kathleen Bossé, OMA